CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE

a/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
Tél. (228) 21 - 00 - 03 Télélax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 20 : SEANCE DU JEUDI 1er AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le premier août;
La Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à
15 heures 05 minutes par une minute de recueillement. Après avoir
chanté l'hymne national, l'assemblée a observé une minute de
silence en mémoire de Monsieur TCHABIN Badahin, caméraman à la
Télévision Togolaise, décédé accidentellement le lundi 29
juillet 1991 à 14 heures en venant à la Conférence Nationale.

Le Président du Présidium a de nouveau rappelé l'importance des communications et des travaux en commission et demandé que les questions de fond soient traitées au cours du débat général. A cause des travaux en commission, l'heure de clôture des séances a été fixée à 21 heures 30 minutes.

Au cours de la longue discussion qui a suivie la proposition d'ordre du jour faite par le Président, l'assemblée s'est entendue sur un canevas d'ordre du jour valable pour les jours suivants: dans ce nouvel aménagement, 30 minutes seront consacrées au rapport, puis une heure aux questions d'actualité, 4 heures aux communications et enfin 30 minutes aux divers. Ainsi, l'ordre du jour adopté pour la séance du premier août comprend quatre points:

- 1° Rapport de la séance du 31 juillet 1991,
- 2° Actualités : problème de la rentrée,
- 3° Suite des communications,

2.00

4° Divers.

Après la lecture et l'adoption du rapport N° 19 de la séance du 31 juillet 1991, le second point de l'ordre du jour fut abordé. La parole fut donnée à la Commission ad hoc chargée de suivre les négociations relatives à la rentrée.

Monsieur Yves-Emmanuel DOGBE a alors porté à la connaissance de la Conférence que malgré les difficultés rencontrées dans les négociations, toutes les parties étaient tombées d'accord pour la satisfaction des revendications urgentes des enseignants, ce qui permettait d'être optimiste quant à la reprise des cours le 5 août prochain. Il a ensuite fait part à l'assemblée d'un projet d'Acte N° 4 relatif aux problèmes des enseignants, projet commission doit mettre au point le 2 août 1991. Il a enfin indiqué les décisions déjà prises : les cours iront de 7 heures à aux élèves de travailler avant permettre 12 heures pour l'ouverture des séances de la Conférence Nationale ; de même, les examens n'auront lieu qu'après la clôture de la Conférence Nationale.

La série des communications constituant le troisième point de l'ordre du jour a débuté alors avec celle du Dr Patrice BALO, délégué des Services Médicaux.

L'intervenant a insisté sur le fait que la situation sanitaire Togo est mauvaise en raison des problèmes actuelle au d'infrastructures, de gestion, de formation du personnel, d'exercice de la médecine privée et de toutes les ingérences politiques dans les affaires de la profession. Le Docteur BALO a illustré son propos par des données dans le domaine de la démographie médicale déficiente dans notre pays, certaines YOTO n'ayant qu'un seul médecin pour comme préfectures 187 000 habitants alors que nombre de jeunes médecins sont au chômage. Il a, par ailleurs, déploré la centralisation excessive au niveau du Cabinet du Ministre, ce qui constitue un frein Département, et fait de majeur au développement du professionnels, droits des nombreuses violations des tribalisme, du favoritisme et du népotisme qui émaillent les actions de ce Ministère. Le délégué des Services Médicaux a enfin attiré l'attention de la Conférence sur les défis à relever dans le domaine de la santé : la sécurité sociale et plus précisément l'assurance-maladie, la couverture vaccinale, la banque de sang, la prise en charge transparente de la maladie du SIDA.

La parole fut alors donnée à Monsieur Pali TCHALLA, Directeur Général de l'Office Togolais des Phosphates (OTP). Celui-ci a, avant toute chose manifesté son indignation face aux diverses violations des Droits de l'Homme. Il a appelé le Gouvernement et l'Opposition à l'humilité, à la raison et à la modération, avant de présenter ses excuses pour les torts qu'il a pu faire aux uns et aux autres. Abordant le vif du sujet, Monsieur TCHALLA a d'abord indiqué que l'Office Togolais des Phosphates a connu sous le régime EYADEMA deux étapes :

La première étape couvrit la période de 1967 à 1974 : la Société qui s'appelait alors CTMB était une société d'intérêts privés avec une participation minoritaire de l'Etat Togolais. Au cours de cette période, la Compagnie a exporté 13,4 millions de tonnes de phosphate et cela a rapporté à l'Etat Togolais une somme de 2,2 milliards sous forme de dividendes.

Au cours de la seconde période qui commence avec la nationalisation, l'OTP, en 17 ans, a exporté 43 millions de tonnes, réalisant ainsi un chiffre d'affaires de 505 milliards avec une marge bénéficiaire de plus de 45 %; ce qui a permis à cette entreprise d'apporter une importante contribution à tous les secteurs de l'économie nationale, mettant à la disposition de l'Etat Togolais:

- 156,5 milliards sous forme de contribution directe au Trésor Public,
- 90 milliards sous forme d'investissement pour le compte de l'Etat.

Par ailleurs, énumérant toujours les contributions de l'OTP, M. TCHALLA a ajouté que l'Office a créé 2 310 emplois et pour son fonctionnement, injecté plus de 150 milliards dans le secteur tertiaire (Commerce, Services, Banques).

En conclusion, M. TCHALLA a affirmé que l'Office Togolais des Phosphates reste un outil important pour le développement économique du TOGO. Il a recommandé que soit préservé à l'OTP son caractère commercial et industriel afin de sauvegarder et de consolider sa performance et sa capacité contributive face aux nouvelles priorités qui seront définies pour l'avenir de notre pays.

La communication suivante fut celle de l'Ordre des Avocats présentée par Me Adama DOE-BRUCE qui a préalablement salué la mémoire de ceux qui furent les précurseurs dans le combat permanent des Avocats pour la justice, la liberté et les Droits de l'Homme : Me Anani SANTOS, Me Noé KUTUKLUI, Me Guy KUASSIGAN. Il a ensuite montré comment l'Ordre des Avocats a posé dès octobre 1990 le diagnostic du mal togolais sur les plans économique, social et culturel, sur les plans politique et des libertés fondamentales, et sur le plan de la justice, diagnostic qui peut se résumer en quelques mots : le remplacement du culte de la loi par le culte de la personnalité. Ainsi, selon l'Ordre des Avocats, la Conférence Nationale Souveraine doit accoucher d'un Etat de droit, qui est un Etat de loi, un Etat de justice indépendante et insuffler donc un nouvel esprit à notre justice en prenant en compte un certain nombre de recommandations, entre autres, un accroissement du budget du Ministère de la Justice, un meilleur choix du Ministre de la Justice fondé sur des critères de compétence, une revalorisation du statut du magistrat, la réforme de la législation, de l'organisation judiciaire, l'amélioration de l'univers carcéral et la promotion de l'accès à la justice pour le justiciable, même pauvre.

Ce fut alors au tour de M. Cosme Adébayo d'ALMEIDA de prendre la parole au nom des Fédérations Sportives du Togo pour procéder à une analyse critique de la politique sportive du régime dont les grandes actions dans le domaine du sport se résument à :

- l'institutionalisation du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Sports et à la Culture en 1972,
- la construction du Stade Omnisports de Lomé en 1969,

- la création du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en 1972,
- l'institution de la Réforme en 1974 et son actualisation en 1978.

Monsieur d'ALMEIDA a ensuite défini les contours de cette réforme dont les raisons réelles étaient la désapprobation générale des militaires par le public en raison de leurs comportements et agissements au cours des rencontres avec les équipes civiles : menaces, détentions, bastonnades, abus de tous ordres.

La deuxième raison s'inscrirait dans la logique de la stratégie d'embrigadement des forces vives de la Nation par le R.P.T.. La Réforme a été source de nombreuses interférences politiques dans les affaires sportives.

Pour l'intervenant, les différents Ministres qui se sont succédé ont été pour la plupart victimes des violations de leurs prérogatives puisque les décisions se prenaient sans leur avis. Monsieur d'ALMEIDA fit également état des violations des libertés de choix, de décisions, d'appartenance, et du fait que bien des joueurs, dirigeants, arbitres, entraîneurs, journalistes ont dû encourir des sanctions professionnelles sans aucun rapport avec le sport.

Il a cependant fait remarquer que si la Réforme n'a pu donner aucun résultat au plan d'une véritable politique sportive avec des objectifs bien définis, elle a pourtant permis la pratique de certaines disciplines à l'intérieur du pays; elle a facilité le brassage des différentes populations du pays, mais elle a aussi et malheureusement accentué le régionalisme et le tribalisme.

Les fédérations sportives ont indiqué qu'il faut, à présent que le sport est libéralisé, penser à la mise en oeuvre d'un véritable programme de développement planifié à court, moyen et long termes, penser aux mesures d'accompagnement et aux mesures incitatives et faire tout pour la réhabilitation des sportifs ayant rendu service à la Nation mais à qui aucun honneur n'a été rendu à ce jour. Il faut noter qu'une mention honorable a été décernée au Ministre VOULE pour son rôle à la tête du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Suivra alors la communication de M. Ambroise Comlan ADJAMAGBO représentant l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) et des Urbanistes Libéraux l'Association Togolaise L'intervenant a d'abord rendu hommage aux morts et aux victimes de la répression anti-démocratique. Il a ensuite procédé à une analyse qui lui permettra de faire un constat et un diagnostic. C'est ainsi qu'après avoir démontré l'expansion de l'urbanisation au Togo, l'intervenant s'est attelé à relever les divers problèmes qui se posent dans ce domaine. Parmi ceux-ci, il a insisté particulièrement sur le problème des inondations dans la ville de Lomé. Monsieur ADJAMAGBO a, par ailleurs, énuméré quelques causes du mal telles que le manque de coordination entre services de l'Etat, l'insuffisance des moyens les divers à la disposition de ces services, le manque financiers mis personnel compétent faute d'embauche, la non chronique de implication du secteur privé en matière de décision, l'effacement total des collectivités locales représentées par les Maires au profit du Pouvoir Central représenté par les Préfets, la carence, l'inconsistance et l'imprécision des textes de lois existants. Il a dénoncé également les expropriations et les déplacements sur décisions ou militaires, politiques arbitraires, publics, des équipements irrationnelle localisation l'implantation des camps au centre de la ville de Lomé, l'extension anarchique de cette ville, les approbations de plan sans viabilisation préalable, hausse excessive des prix des terrains, etc.

Après ce diagnostic, l'intervenant a recommandé la création d'une commission spéciale pour l'urbanisme et l'habitat en vue de résoudre ces problèmes.

Ce fut le tour des Etudiants de l'Université du Bénin, représentés par MM. Firmin Djolé YOVODEVI et Joseph JOHNSON.

Le premier, M. YOVODEVI a rendu hommage aux combattants de la démocratie, et en particulier aux étudiants qui se sont opposés à l'intégration du MONESTO au RPT. Il a tracé l'itinéraire du réveil des étudiants avant de convier les nouveaux dirigeants à les problèmes des étudiants soient tout faire pour que rapidement réglés. L'intervenant a également déploré le fait que l'université, lieu par excellence de débat d'idées, ait été transformée en lieu où se cultivent tribalisme, corruption, favoritisme et népotisme. Il s'est surtout élevé contre le tribalisme qui se manifeste par la création d'amicales sur le Campus, le regroupement des étudiants du Nord dans l'AMENTO (l'Amicale des Etudiants du Nord-Togo) et les pratiques qui ont cours au sein du MONESTO (Mouvement National des Etudiants et Stagiaires Togolais) et l'A.E.T.B. (Association des Etudiants Togolais de l'Université du Bénin). Il a déploré l'insécurité qui règne sur le Campus. L'intervenant a recommandé l'éclairage total du Campus universitaire et la nécessité pour les militaires étudiants d'aller au cours en tenue. Il a enfin demandé la démission du Directeur du C.N.O.U., Monsieur BIDAMON Egbao qui aurait servi des armes (gourdins surtout) aux militaires qui ont reprimé en mars 1991 les mouvements des étudiants, de même que la démission de Messieurs KOLOR et TOSSOU Martin, collaborateurs de Monsieur BIDAMON.

Quant à Monsieur JOHNSON Joseph, il a dénoncé la transformation de l'Université du Bénin en instrument de répression politique, la faiblesse du montant de la bourse estudiantine, l'installation services extérieurs (G.T.A. et Station Essence) dans le domaine du Campus universitaire, l'exiguité des amphis, l'absence d'ouverture universitaire pour certains bacheliers, les échecs entre autres, écoles. Il a recommandé dans certaines l'augmentation de la bourse, l'octroi des bus du RPT aux étudiants, la dissolution du MONESTO et de l'A.E.T.B., Place Libération, de la dénomination de la Place Sylvanus OLYMPIO, la formation d'une commission spéciale devant procéder à des vérifications et libérations dans les centres de tortures, la suppression du Lycée Scientifique. Il a souhaité qu'il n'y ait plus jamais de militaire au pouvoir, lancé un appel pour la reprise des cours et pour le pardon et la réconciliation

Pour sa part, Monsieur Kango LARE-LANTONE de l'Association Nonaprès une présentation de son Démocratie, Violence et association, a énuméré certaines situations qui peuvent être sources de violence et exhorté les Togolais à ouvrir un débat franc et sincère sur le tribalisme afin d'endiguer définitivement ce mal. Monsieur LARE-LANTONE a demandé que soit reconnu aux droit à des manifestations pacifiques, Togolais le d'expression légitimes des peuples et que soit bannie la violence politique sous toutes ses formes. Il a enfin recommandé que les prochaines élections soient supervisées par des observateurs étrangers afin qu'elles se déroulent dans l'honnêteté et sans violence.

La liste des communications de la soirée sera clôturée par le Syndicat National des Enseignements Techniques Secondaire et Supérieur (S.N.E.T.S.S.) dont le Porte-Parole est Monsieur ZOUMARO L. Dominique. Pour le SNETSS, tous les maux qui frappent les enseignants ont commencé, lorsque le régime en place, incapable de supporter la contestation, a fait dissoudre toutes les organisations syndicales. L'enseignant perdra alors progressivement tous ses droits et sera soumis aux abus de toutes sortes : perte du droit au logement, suppression des indemnités d'heures supplémentaires et du droit au transport lors des affectations, déclassement salarial, licenciements abusifs, etc.

Cette dégradation progressive des conditions de vie de l'enseignant et le manque d'infrastructures adéquates sont à l'origine des résultats scolaires catastrophiques.

Parlant de la Réforme de 1975, l'intervenant a fait remarquer que ses objectifs de démocratisation, d'amélioration du rendement et d'adéquation de la formation à l'emploi n'ont jamais été atteints. Les causes de cet échec sont, selon lui, la non

application effective de la Réforme, et la politisation de l'école par la requisition des enseignants et inspecteurs pour des réunions et manifestations politiques, l'animation politique des élèves, la création de cellules de renseignements au sein du corps professoral...

L'intervenant a terminé en rendant un hommage à M. Sylvain BABELEM, seul Ministre de l'Education, à avoir dénoncé l'institution de l'animation politique dans les écoles.

Le quatrième point de l'ordre du jour fut ensuite abordé. A ce titre, le Président donna la parole à Me Djovi GALLY qui, après avoir informé l'assistance sur les démarches faites au niveau de la maison d'arrêt de Lomé en vue de régler les problèmes des prisonniers, a donné lecture d'une lettre adressée par ces derniers à la Conférence en vue d'expliquer à celle-ci les raisons de leur manifestation du mardi 30 juillet. Il ressort de cette lettre que le problème fondamental des prisonniers est la lenteur de la procédure de jugement. Me GALLY a également noté 1er août de la nuit du 31 juillet au l'évasion dans 22 prisonniers avant de faire observer qu'il faut gérer ce problème avec sérénité et prendre des mesures en vue de juger rapidement les prévenus.

Le Ministre de l'Intérieur, M. Yao KOMLANVI, a pour sa part démenti l'information selon laquelle il y aurait eu un mort parmi les prisonniers lors des manifestations, avant d'inviter la Conférence à appeler les populations au respect de la loi puisque certaines personnes dans les campagnes profitent de la tenue de la Conférence pour s'ériger en véritables hors la loi. Le Ministre de l'Intérieur a également livré à l'assemblée sur le problème du Soldat ALEGBE Aliou de ses investigations lesquelles le allégations selon aux qui, contrairement Commandant DJOUA l'aurait arrêté, n'a reçu qu'une punition de 48 heures de privation de liberté pour s'être querellé avec un autre soldat du nom de Monsieur AMOUZOU N'gba. Il a encore rappelé aux délégués la nécessité de faire vérifier les informations services compétents avant de les porter à la connaissance de l'assemblée surtout lorsque cela concerne des pays étrangers, et ceci afin d'éviter les incidents diplomatiques.

Le Président devait alors reprendre la parole pour présenter les compassions de toute la Conférence aux prisonniers et demander à la Commission des Droits de l'Homme et des Affaires Politiques de créer une sous-commission pour s'occuper de leurs problèmes.

Il a ensuite informé l'assemblée du blocage à Sokodé de huit (8) camions chargés de maïs en direction du Burkina Faso. Après discussion, il a été décidé que la Commission ad hoc chargée de l'exécution des mesures conservatoires étudie le problème et propose des solutions.

La parole fut ensuite passée au deuxième Vice-Président qui a informé l'assistance sur la situation qui prévaut à Glei où contrairement aux allégations, il n'y aurait aucune manifestation tribale mais seulement l'expulsion de la localité de deux Kabyè dont le comportement était de nature à troubler l'ordre public. Il a également répondu aux questions restées en suspens concernant l'installation d'une ligne téléphonique pour la Conférence, les démarches du Présidium concernant la modification de l'Acte N° 2 avant promulgation, la violation de l'Acte N° 3 par le Ministre de la Justice et la sortie de dix véhicules du territoire national. Il a enfin essayé de faire comprendre aux délégués la différence entre les rapports de séances et les minutes de la Conférence où sont consignés les dires de chacun.

Après quelques communiqués du Présidium, la séance fut levée à 22 H 40 minutes après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 2 août 1991

Le Rapporteur Général,